

# Malentendu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202505>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Gêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolles, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Notre chef-d'œuvre national.

« L'abbaye des Vignerons est le résumé de tous nos divertissements rustiques et notre fête nationale. Probablement plus ancienne que les moines de Haut-Grêt, dont elle porte encore la devise sur sa bannière (*ora et labora*), puis retravaillée par l'esprit moderne, son cachet principal est pourtant celui du moyen-âge. On y sent ce même génie, à la fois populaire et possédé du besoin de l'infini, qui voulait donner à tout une réalisation visible et faire mouvoir dans chacune de ses œuvres, le monde entier. Elle ressemble en effet à un de ces drames que l'on appelait Mystères; mais c'est un mystère dont le sujet est l'existence de tout un peuple, et c'est ce peuple lui-même qui le joue, comme à Kussnacht on jouait le drame de la liberté...

» D'abord, simple réjouissance de vendangeurs, l'Abbaye des Vignerons joignit à sa fête les divers travaux des champs et des montagnes, laboureurs, jardiniers, faneurs, moissonneurs, tonneliers, bergers, les divers états et les diverses scènes dont se compose la vie, l'histoire biblique et mythologique et les grands souvenirs des aïeux. Le moyen-âge avait beaucoup de fêtes de ce genre, mais le sujet de la nôtre nous appartient. S'il devait se trouver quelque part une véritable fête populaire de l'agriculture c'était chez nous; aussi n'en existe-t-il pas ailleurs qui ait ce caractère complet et patriotique... C'est notre renom, notre création propre, notre chef-d'œuvre national. Quel dommage donc de laisser se perdre une chose que l'on peut appeler inestimable à bien des égards! Quel sacrifice de le laisser périr sous l'effet de la stérilité de ses inventions nouvelles ou des préjugés de ceux qui l'attaquent avec une étroite, une aveugle austérité.

» Que les dépositaires de ce joyau nous le gardent donc bien. Une fête qui reproduise ainsi tout un aspect de la vie et qui réponde à tout un peuple, qui soit capable, suivant la vertu des arts, de l'élever et de l'unir, ne se commande pas. C'est une trouvaille que l'on ne fait que très à la longue et que l'on ne pourrait guère espérer de faire deux fois. »

JUSTE OLIVIER.

## Pour le bon ordre.

Quelques jours à peine nous en séparent de la Fête des vigneronns et des moments où les rues de Vevey vont fourmiller de monde; on lira donc avec curiosité le document ci-après, qui montre comment, il y a près de cent ans, les autorités veveysannes organisaient la police durant la fameuse fête.

### ORDRE DE POLICE

pour la Fête des Vignerons du 5 Aoust 1819.

Le Conseil Municipal de Vevey, dans le but d'assurer la tranquillité publique et de prévenir tous désordres ou accidents, lors de la célébration de la Fête des Vignerons du 5 Aoust prochain, avise le public, en général, des dispositions qu'il a cru convenable de prendre à cet effet.

1<sup>o</sup> Une très forte garde militaire sera mise sur pied le Mercredi 4 Aoust prochain, à midi; elle continuera son service jusqu'au Vendredi 6, à la même heure. — Cette garde est commandée par M. Bur-

nat, Chef de Bataillon, qui organisera son service de la manière qu'il jugera la plus convenable au maintien de l'ordre.

2<sup>o</sup> La veille de la fête, les pompes à feu seront disséminées dans les divers quartiers de la ville.

3<sup>o</sup> Tous les propriétaires de maisons sont invités de veiller, tant dans leurs ménages que chez leurs locataires, à ce que les seilles et pierres soient remplies d'eau et qu'il n'y ait pas de négligences relativement au feu.

4<sup>o</sup> Dès le 3, avant-veille de la fête, chacun aura soin de faire balayer la rue devant chez soi, d'en enlever les immondices et en général tout ce qui peut embarrasser, en quoi que ce soit, la voie publique. On devra s'assurer qu'il n'existe ni vase, ni entrepôt quelconque en saillie du front des maisons ou sur les fenêtres.

5<sup>o</sup> Le jour de la fête, dès les six heures du matin, la circulation du bétail, des chevaux, chars, voitures, cabriolets, etc., autres que ceux qui figurent dans le cortège, est interdite dans toute la ville.

6<sup>o</sup> Il est expressément défendu d'ouvrir les toits et de s'y placer, afin de prévenir les accidents graves que la chute des personnes ou des tuiles pourrait occasionner; ainsi que de monter sur les arbres et les fontaines.

7<sup>o</sup> Les Parents sont instamment priés de surveiller leurs enfans, afin qu'ils ne s'exposent pas seuls dans la foule.

8<sup>o</sup> Aucun échaffaudage de qu'elle (*sic*) nature qu'il soit, ne pourra être établi sur la place du marché, autre que les trois estrades dont le Conseil Municipal a permis la construction.

Le Conseil est persuadé que chacun se pénétrera de l'importance de cet ordre de police et s'empresera de s'y conformer.

Vevey, le 21 juillet 1819.

Au nom du Conseil Municipal,  
Le Président de la Section de Police,  
B. ROULET.

A côté du libretto de René Morax et de la partition de Gustave Doret, que tous sont impatientes d'applaudir, la Fête des vigneronns de 1905 a donné lieu à nombre de publications intéressantes dont il ne nous a pas encore été possible de parler. Signations, entr'autres: *La Fête des vigneronns à Vevey*, Histoire d'une fête populaire, par Edouard Rod. Editeurs: Payot et Cie, à Lausanne, Société Klausfelder, à Vevey; l'*Album officiel*, illustrations artistiques de Bieler; éditeurs: Säuberlin et Pfeiffer, à Vevey; une élégante plaquette, signée Alfred Ceresole, et contenant plusieurs illustrations de la fête de 1889, éditeurs: Société Klausfelder, à Vevey, etc. Nous y reviendrons.

## Malentendu.

Un jour, après une bataille, Quatre chirurgiens charpentaient un blessé.

Tandis que le scalpel, dans la plaie enfoncée,

Le martyrise et le travaille:

— Courage, disaient-ils, enfin nous approchons.

— Ciel! cria le mourant, quelle est donc cette ap- [proche?]

— C'est la balle que nous cherchons.

— Eh! que ne parliez-vous? La balle est dans ma [poche].

## A côté de l'amitié.

Un journaliste avait publié une critique très acerbe des œuvres d'un peintre, son ami.

Il écrivit quelque temps après à ce dernier:

« Mon cher. Tu as sans doute lu mes remarques sur tes œuvres. J'espère qu'elles n'apporteront aucun trouble dans nos relations d'amitié. »

« Mon cher, répondit le peintre, à notre première rencontre, je te casserai le nez. J'espère que cela n'apportera aucun trouble dans nos relations d'amitié. »

## Tout compte fait.

L'homme dont la vie entière  
Est de quatre-vingt quinze ans,  
Dort le tiers de sa carrière;  
C'est juste trente-deux ans.  
Ajoutons, pour maladie,  
Procès, voyages, accidents,  
Au moins un quart de la vie,  
C'est encore deux fois douze ans.  
Par jour, deux heures d'études  
Ou de travail font huit ans;  
Noirs chagrins, inquiétudes,  
Pour le double, font seize ans.  
Pour affaires qu'on projette,  
Demi-heure, encore deux ans.  
Cinq quarts d'heure de toilette,  
Barbe et cætera, cinq ans.  
Par jour, pour manger et boire,  
Deux heures nous donnent huit ans.  
Cela porte le mémoire  
A quatre-vingt quinze ans.

## Le cantonnier.

Citadin, j'ai grand plaisir, parfois, à courir les routes, non point le dimanche, jour des « poussettes », des cyclistes et des bandes bruyantes, mais dans la semaine, un « jour ouvrier » quelconque, alors que les paysans et les vigneronns sont au champ et au parchet. La campagne vit et s'émue ainsi peuplée; elle donne davantage la sensation de l'effort et du but; elle provoque le respect de ceux qui la cultivent, et la terre paraît meilleure et bonne lorsque les « mottes » résonnent sous les coups du fossoir ou se brisent sous le soc de la char-rue.

Mais, en ces temps caniculaires, où « le soleil poudroie », où l'herbe jaunit, tandis que, sur la route, le moindre vent soulève des nuages de poussière, il est une catégorie de travailleurs dont j'admire la joyeuse endurance et l'égalité d'humeur.

Je veux parler des cantonniers.

Hâlés, brûlés, secs, sans souci de la chaleur suffoquante, sans souci de la poussière qui les aveugle et leur sèche le palais, pelle en mains — ou balai ou pioche — ils font leur besogne quotidienne, ininterrompue. Les piétons, les chars, les bicyclettes, les automobiles passent et repassent. Peu leur en chaut. C'est un surcroît de poussière, voilà tout. Et j'imagine que l'idée d'envier ces heureux, dont l'allure les étonne, ne leur vient même pas.

A quoi bon l'envie? A quoi bon le désir? A quoi bon la désillusion? Qui sait ce que cache ce luxe, cette aisance et ce bruit. Eux sont heureux. Certes, il est des jours difficiles. Il y a la maladie à craindre, pour soi ou pour les siens, celle-ci entraînant des dépenses supplé-